

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 27 novembre 2020 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilly-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale
en date du vendredi 20 novembre en session ordinaire.*

*Toutes les mesures de sécurité sanitaires sont prises : salle appropriée non ouverte au public, distanciation
entre chaque conseiller, gel avant et après le conseil, port du masque...*

13 Présents : Yves MAURICE, Catherine DUC, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Myriam FUMEY-BOUGAUD, Maké LEGAIN, Laétitia LEPAN, Cyril MARQUISET, Eric MOREL, Florian POTHAT, Max WETSTEIN.

2 Absents excusés avec procuration : Julian BRELOT donne procuration à Yves MAURICE et Stéphane RAMELET
donne procuration à Claude DANLOUE

Absent non excusé : 0

15 votants

Secrétaire de séance : Laétitia LEPAN

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 09 octobre 2020. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

→ Une minute de silence est observée pour les personnes décédées lors des attentats qui ont frappé notre pays.

→ Bienvenue à Mélanie Gay qui dans le cadre de sa formation assiste à sa première séance de Conseil municipal.

① Délibérations :

Nous avons 4 délibérations non prévue dans la convocation du 20 novembre 2020

● **Montant de dépenses autorisées avant approbation du budget primitif 2021 :**

En section d'investissement, il convient au conseil municipal d'autoriser une ouverture de crédit égale au quart des dépenses de l'exercice précédent pour payer les éventuelles dépenses sur le début de l'exercice 2021 dans l'attente du vote du budget primitif. Cette décision concerne le budget principal.

Budget communal :

Les crédits votés en 2020 en investissement s'élèvent à **113 328,08 €** (total des chapitres 20, 21 et 23).

Les crédits ouverts autorisés en investissement pour 2021 correspondant au ¼ des crédits de 2020 soit : **28 332,02 €**

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Décision modificative N°1 :**

M. Yves Maurice, Maire de la Commune de Pouilley-Français, explique au conseil municipal qu'il manque des provisions au chapitre 204 en investissement « subventions d'équipement versées » concernant les attributions de compensation.

Il convient par conséquent de procéder à des virements de crédits de la manière suivante :

- chapitre 020 compte 020 : - 10 euros
- chapitre 204 compte 2046 : + 10 euros

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Ressources humaines, personnel de Pouilley-Français : Catherine Duc, 1^{ère} adjointe, présente les modifications sur le personnel au niveau du secrétariat, du service technique et de la protection sociale.**

1.Recrutement

1.1secrétariat de mairie

Le comité médical a renouvelé le congé longue maladie de Mme Sonia Abraham, adjoint administratif principal 2ème classe, jusqu'au 31 mai 2021.

En conséquence, pour assurer la continuité du service, il est proposé de :

-Renouveler le contrat de Mme Marie-Christine GOUX, en tant que secrétaire de Mairie, à compter du 01/01/2021 pour un volume horaire hebdomadaire de 12 heures :

-mardi : 8 h 15 – 12 h 15 – 13 h 30 – 17 h

-vendredi : 8 h 15 à 12 h 45,

Pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Mme Goux sera recrutée sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe, échelon 4 – IB/IM 513/441.

-Créer un poste d'adjoint administratif pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

-Recruter Melle Mélanie Gay, à l'issue de sa formation en alternance « secrétaire de mairie » proposée par le centre de gestion, depuis le 2 octobre 2020.

Melle Gay assurera la fonction de secrétaire de mairie, dès le 11/01/2021, pour un volume horaire hebdomadaire de 35 heures elle sera recrutée, en tant que stagiaire, sur le grade d'adjoint administratif, échelon 2, IB 351/IM 328. En sa qualité de secrétaire de mairie, Mlle Gay percevra la NBI, soit 15 points de bonification.

Par délibération, en date du 27 octobre 2017, la collectivité a décidé la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RISSEPP, composé de l'IFSE et du CIA.

Mme Goux et Melle Gay percevront le RIFSEEP en vigueur au sein de la collectivité (IFSE et CIA).

Les montants seront indiqués à chaque agent par arrêté.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2021, au chapitre 012, « charge de personnel ».

1.2 service technique

Pour faire face à un surcroît d'activité, durant la période de février à juillet 2020, il est proposé de recruter un agent contractuel à mi-temps.

Monsieur Maxime Bernard sera donc recruté à compter du 1er février 2021, pour une période de 6 mois. En sa qualité de contractuel, M. Maxime Bernard sera embauché au grade d'adjoint technique territorial, échelon 1, IB 350/IM 327.

2.Protection sociale

Depuis plus de 30 ans, Sofaxis propose à l'ensemble des acteurs territoriaux et des structures parapubliques son expertise dans trois domaines complémentaires :

- La protection sociale et la protection de biens ;
- la gestion des risques et la relation clients ;
- le conseil et les services en matière de prévention des risques.

Dès 2020, la collectivité a proposé aux agents d'adhérer à cet organisme et de leurs apporter une participation financière à hauteur de 5 euros par mois par agent.

Il est proposé de porter à 10 euros pour chacun des agents adhérents, à compter du 1er janvier 2021.

M. Noël Bernard et Melle Mélanie Gay, nouvellement arrivés dans la collectivité, souhaitent adhérer à ce contrat de prévoyance pour le début d'année 2021.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Taxes urbanismes irrécouvrables-Demande d'admission en non-valeur :**

Délibération à prendre pour une demande d'admission en non-valeur pour le permis de construire suivant :
Permis de construire n°DT46607C0007
Attributaire : EURL AUTO RDJ 28B Chemin des Essarts l'Amour 25000 Besançon Lieu de construction :
RN 73 25410 Pouilley Français
Montant restant à recouvrer 132 euros

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Avenant à la convention entre la commune de Pouilley-Français et le service des Autorisations du Droit des Sols :**

Par délibération en date du 25 novembre 2016, la commune a confié au service instructeur du droit des sols de GBM, l'instruction des actes suivants :

- Autorisation de travaux,
- Permis d'Aménager,
- Permis de construire à enjeux,
- Permis de construire Maison Individuelle,

Pour ces mêmes actes, la commune avait fait le choix du forfait optionnel post décision pour les actes suivants :

- Permis d'Aménager,
- Permis de construire à enjeux,

Une convention a été signée sur la base de cette délibération en date du 08 décembre 2016.

Par cette nouvelle délibération, la commune fait le choix du forfait optionnel post décision pour les Permis de construire Maison Individuelle.

Restent confiés au service instructeur les actes suivants :

- Autorisation de travaux,
- Permis d'Aménager,
- Permis de construire à enjeux,
- Permis de construire Maison Individuelle,

La commune fait le choix du forfait optionnel post décision pour les actes suivants :

- Permis d'Aménager,
- Permis de construire à enjeux,
- Permis de construire Maison Individuelle,

Un avenant à la convention entre notre commune et GBM doit être signé pour prendre en compte ces modifications qui viennent modifier l'article 6 de la convention. Cet avenant entrera en vigueur pour les dossiers délivrés à compter de sa transmission au représentant de l'État.

● Pour établir ce document, le conseil municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur les nouvelles dispositions de la convention ADS,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant N°3 à la convention relative à la « création du service commun d'agglomération à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux ».

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

Non prévue dans la convocation

● **Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2019 :**

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Le RPQS Assainissement Non Collectif n'a pas été élaboré par faute de données.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2019, présentés lors du Conseil de Communauté de la

Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 15 octobre 2020, ont été adoptés à l'unanimité.

La CCSPL, réunie le 30 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable et d'Assainissement Collectif de la commune de Pouilley-Français pour l'année 2019.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

Non prévue dans la convocation

●Convention TOMTOMPIZZA :

Délibération fixant les modalités et les conditions de mise à disposition gratuit d'un espace pour la vente de pizza à Pouilley-Français.

Entre les soussignés :

- La commune de Pouilley-Français, représentée par son maire en exercice, Yves MAURICE, domicilié à : Mairie 10, place de la mairie 25410 Pouilley-Français, d'une part, et,

- Emmanuel SULLEROT, 20 rue de Dole 39700 Dampierre

Mail : manu.avotreservice@orange.fr

Téléphone : TOMTOMPIZZA : 06-67-97-23-32

D'autre part

Il est convenu et arrêté ce qui suit (convention en pièce jointe) :

La commune de Pouilley-Français décide de mettre gratuitement à disposition un espace et l'électricité sur la commune pour la vente de Pizza) ...

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

Non prévue dans la convocation

●Délibération portant sur le vivre ensemble, les réglementations et les incivilités à Pouilley-Français :

Modifications suite aux protocoles sanitaires lié au Covid 19 et sur les dépôts sauvages (en pièce jointe)

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

Non prévue dans la convocation

●Délibération pour désigner une correspondante suppléante au CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Mme Sonia Abraham a été désignée correspondante (collège Agent) pour le CNAS.

Le comité médical a renouvelé le congé longue maladie de Mme Abraham jusqu'au 31 mai 2020. Il est donc nécessaire de désigner un(e) suppléant (e) à compter du 11 janvier 2021.

Nous vous proposons de désigner Melle Mélanie Gay correspondante suppléante.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

1 Points d'information et de décision :

- Chats errants** : la campagne de stérilisation des chats errants est terminée. Le bilan est le suivant : 6 mâles et 5 femelles ont été stérilisés. Sur le plan financier une facture de 700 € sera établie pour la fondation BB et une de 163.23 € en reste à charge pour la commune. Cette opération devra être complétée (au printemps) pour les 2 adultes non trappés cette année et les 6 chatons non opérables cette année...
- Travaux église et travaux cimetière** : pour l'église le dossier de consultation est en cours, pour le cimetière on attend le résultat de l'appel d'offre de GBM,
- Covid 19** : point sur les écoles et en général,
- Achat maison Mme Nottet**, un R/V avec M. BAECKLER est prévu,
- Paniers Noël** : 30 simples et 24 doubles, remise des paniers le samedi 12 décembre de 9h 30 à 11h 30 à la Maison pour tous (rendez-vous sur place vers 9h15),
- Les communes classées en catastrophe naturelle** : les dernières listes de communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain différents et consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols date par arrêté le 26 juin 2017,
- Projet de distribution de produits alimentaires** : le CM souhaite avoir une présentation lors d'un prochain CM,
- Lettre N°32 distribuée, lettre N°33 fin janvier 2021,**
- Groupement de commande électricité** : présentation par M. le Maire,

2 Dossiers à présenter lors des prochaines réunions de Conseil municipal :

- 1 Conseil municipal des jeunes (fait),**
- 1 Eglise (fait),**
- 2 Cimetière (fait),**
- 3 Bibliothèque (fait),**
- 4 Présentation de GBM, compétences GBM : eau/assainissement, routes (fait),**
- 5 ONF/Forêt de PF (Claude),**
- 6 SIVOS (Chantal et Florian),**

- PLU (Yves),
- SIEVO (Yves),
- Travaux cœur du village (Michel),
- Visite de la STEP (Michel),
- Projet éolien (Yves),
- ZAC d'activité (Yves),

3 Tour de table et divers :

- Prochaine séance de Conseil municipal en début d'année 2021 (sauf délibérations urgentes),
- Prochaine réunion d'adjoints le 9 12 2020,
- Bruits et incivilités Chemin de Boué, rendez-vous avec le propriétaire et les riverains,
- Les inscriptions au rôle d'affouage se dérouleront du 1 au 4 décembre 2020 inclus,
- Vœux de la commune 2021 ?
- Repas des Conseillers municipaux fin janvier ou février ?
- Le secrétariat de mairie sera fermé au public du 23 décembre jusqu'au 4 janvier 2021 inclus.

4 Feuille de présence :

Nom	Signature des présents	Nom	Signature des présents
Yves MAURICE		Myriam FUMEY-BOUGAUD	
Catherine DUC		Julian BRELOT <i>déclare procuration à Yves Maurice</i>	
Michel LANQUETIN		Maké LEGAIN	
Chantal JEANVOINE		Laétitia LEPAN	
Claude DANLOUE		Cyril MARQUISET	
Eric MOREL		Florian POTHIAI	
Christian BAUD		Stéphane RAMELET <i>déclare procuration à Claude Danloue</i>	
Max WETSTEIN			

Fin de séance : 22h30

Yves MAURICE, maire